

Compte-rendu de la réunion de conseil du 3 Mars 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie MORLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Étaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Elodie RIGAUD, Corine TABURET,

Messieurs : Gilbert GEORGEAULT, Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER, Michel MELOT, Matthias de MAUROY, Gwendal LE GUENNEC,

Absents excusés : Pierre MELOT, Hélène GASTEL, Isabelle LUCAS, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme LEMEITOUR

Pouvoir :

- ✓ Pierre MELOT donne pouvoir à Gilbert GEORGEAULT
- ✓ Stéphane LECLINCHE donne pouvoir à Florian LEBOUCHER
- ✓ Hélène GASTEL donne pouvoir à Corinne TABURET
- ✓ Jérôme LEMEITOUR donne pouvoir à Gwendal LE GUENNEC

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

Monsieur Madeline, conseiller de la trésorerie vitré-Retiers a fait un point sur les finances de la commune.

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 2/02/2022

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2/02/2022

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) Compte rendu des commissions

Un compte-rendu a été fait sur les commissions qui ont eu lieu :

- Commission école :  
1<sup>er</sup> mars PEDT réunion à 18h30 : réunion avec Rue des Arts et ESCM pour échanger sur ce que la commune prévoit comme activités le mercredi en plus de l'ALSH.  
Réunion ALSH du 28 février 2022
- Commission urbanisme :  
Réunion pour définir l'urbanisation du PLU et les règles d'urbanisation

3) ALSH : vacances scolaires

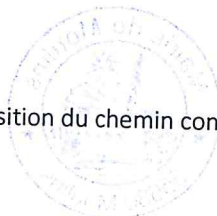
Une réunion a eu lieu avec familles rurales le 28/02/2022 à Boistrudan. Une des étapes principales est la constitution d'une association de parents d'élèves pour la création d'un ALSH.

Une convention de prestation sera à conclure avec Familles rurales et l'association de parents.

Prochaine réunion le lundi 14 mars 2022 à moulins pour constituer l'association des parents afin de créer l'ALSH

4) Vente chemin la rouerie

M. et Mme MALECOT domiciliés à la Rouerie ont demandé l'acquisition du chemin communal non cadastré.



Le prix de vente du terrain communal est de 0.23 € m<sup>2</sup>.

Tous les frais et honoraires entraînés par cette vente, devront être supportés par l'acquéreur.

Le conseil municipal décide de:

- Valider de la vente du chemin communal non cadastré, dont les tous les frais sont à la charge de l'acquéreur
- Donner de tous les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

#### 5) Médiathèque – Bulles des prés (Nomenclature)

Depuis 14 ans la commune de La Guerche de Bretagne organise un festival dédié à la bande dessinée le premier samedi d'octobre.

Dans le cadre de la participation de la médiathèque de notre commune à cet évènement des rencontres sont proposées, ainsi que la possibilité de participer à un prix des lecteurs à l'échelle des communes participant à ce temps fort culturel.

Pour l'édition 2022, les rencontres organisées sur temps scolaire auront lieu entre le lundi 26 et le vendredi 30 septembre pour une durée 45 minutes chacune. Les auteurs se déplaçant dans les classes.

La commune de La Guerche de Bretagne assure les relations contractuelles directes avec les auteurs : contrats, frais de bouche, d'hébergement et de transport.

Une participation de 100€ par classe est demandée afin de bénéficier de cette prestation. Un avis de somme à payer sera envoyé par la commune de La Guerche de Bretagne une fois les accueils réalisés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider participation de la Médiathèque au Festival « Bulles des prés »
- S'engager à réserver un accueil de classe, pour un montant total de 100 €
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### 6) Convention de mise à disposition d'un bureau pour rue des arts

Il est proposé de mettre à disposition un bureau de la mairie à la chargée de communication de rue des arts le mardi et le vendredi pendant les horaires d'ouvertures de la mairie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise à disposition d'un bureau en mairie

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### 7) Questions diverses

- Prochaine réunion 07/04/2022
- Elections présidentielles : le 10/04/2022 et le 24/04/2022
- Elections législatives : 12 /06/2022 et 19/06/2022
- Rue des Arts souhaite présenter leur association aux nouveaux élus du conseil municipal.

La Maire

Mme Anne-Marie MORLIER



Le secrétaire

Mme Laurence MORICE

